

Les défis que pose l'agriculture paysanne aux politiques sanitaires

Roxanne Mitralias

L'agriculture paysanne et la maladie de la langue bleue

- Fin des années 2000, FCO (1 et 8) : situation contrastée entre des élevages qui accusent des dégâts et d'autres pas.
- Une vaccination obligatoire est mise en place par l'Etat : prise en charge financière de la prophylaxie et des pertes. Réouverture des marchés à l'export conditionnée à la vaccination du cheptel.

Un mouvement de protestation émerge dans les campagnes

- pas d'intérêt à vacciner pour ceux qui n'ont pas de signes cliniques, au contraire vaccination tombe au mauvais moment – avortements, opposition à la désinfection en particulier dans les élevages bio et impact sur apiculture, vaccination empêche les éleveurs de garder les animaux qui auraient développer l'immunité naturelle (robustesse, rusticité). Les mesures sanitaires sont vécues comme une remise en cause d'un certain mode de production.
- Pas d'intérêt commercial, et en particulier pour les élevages en vente directe ou qui commercialisent pour l'engraissement en France.
- Difficultés pour les broutards, les chevreaux ou agneaux de lait qui n'ont pas de réel débouché en France.

Evolution de la politique sanitaire

- Nouvel épisode de FCO 8 : pas de signes cliniques (une immunité s'installe dans le cheptel)
- Demande faible en vaccins sur le terrain
- Décision de passer vers une politique de vaccination facultative (non prise en charge par l'état)
- Négociation bilatérale de protocoles pour l'export en particulier Espagne, Italie.

Evolution de la politique sanitaire

- Arrivée du FCO 4, sans signes cliniques pour l'instant. Pas d'explication scientifique.
- D'abord vaccination obligatoire dans la zone où la FCO circulerait, blocage des mouvements
- Constat de circulation virale, manque de vaccins, impossibilité de la stratégie d'éradication, opposition sur le terrain aux mesures sanitaires
- Vaccination facultative des animaux à l'export ou fragiles

Quel bilan ?

- Vaccination de moins en moins bien acceptée sur le terrain, en particulier quand la maladie est perçue comme non grave
- Désinsectisations et vaccination perçues en opposition avec les modes de production biologique et paysan
- Epuisement des fonds publics et pas de volonté de s'engager dans des politiques sanitaires « exportatrices »
- Changement climatique et caractère inéluctable de la circulation virale
- Questionnements : réserver les aides de l'état pour les maladies graves et les indemnisations des pertes, prévoir un choix de la prophylaxie en fonction du mode de production et de commercialisation, ne pas utiliser les politiques sanitaires comme politiques douanières

L'agriculture paysanne et la grippe aviaire

- Deux épisodes très différents en 2015/2016 et 2016/2017
- Une circulation endémique, mutation du FP vers le HP.
- Contexte d'augmentation et de concentration de la production de foie gras dans le sud-ouest, de segmentation de la filière.
- Les responsables sont en début d'épidémie les basses-cours, les élevages plein air ou les goélands (!!!)

Premières mesures

- Vide sanitaire de la région infectée
- Mesures de biosécurité : vise la modernisation des élevages par l'introduction de la bande unique, sont ciblés en particulier les élevages mixtes vdc/canards gras
- Les élevages fermiers ne rentrent pas dans les « cases ».
- Les pratiques de type « cabanes mobiles », « plein air », bandes multiples, fermes diversifiées, sont décrites comme « à risque » parce-que non confinées et non modernisées
- Les producteurs fermiers indépendants inquiets de voir leur système mis en cause par les « mesures de biosécurité »

Et ça repart !

- Nouvelle épidémie en 2016/2017, cette fois-ci un virus très virulent en particulier sur les canards. Près de 500 foyers.
- Introduction par la faune sauvage, mais diffusion par le système industriel du foie gras (exemple du Tarn). Seulement 10% des foyers origine faune sauvage, le reste flux et proximité
- Difficulté à contenir la progression. Explosion après les fêtes de fin d'année. Abattages sur foyers et abattages préventifs, zonages insuffisants puisque circulation quand-même des animaux (dérogations en particulier pour l'abattage et le gavage). Certaines zones tellement denses en animaux / contaminations de proche en proche.

Deuxièmes mesures

- Changement d'approche. Le système segmenté et industrialisé dans le viseur.
- Volonté d'agir structurellement en plus d'agir sur la biosécurité de la filière
- Difficulté de faire évoluer les pratiques en profondeur: limitation des transports, des densités et du nombre d'animaux, relocalisation de la production de volailles.
- Des mesures prises qui n'agissent pas sur les causes mais sur les pratiques : dépistage avant mouvement, biosécurité des intervenants et des transports

Bilan

- La biosécurité faite sur mesure pour l'élevage industriel menace l'élevage fermier ! Nous avons réussi à tempérer cette tendance en adaptant les mesures (constat d'une très grande méconnaissance des systèmes fermiers)
- Difficulté de se séparer d'une action publique qui promeut le confinement malgré la réalité de cette épidémie : ouvrir grand le parapluie, des conflits d'acteurs économiques énormes derrière, prévenir l'introduction car incapacité d'agir sur la diffusion
- Est-ce la faune sauvage qu'il faut maîtriser ou les systèmes d'élevage intensifs ? Fragilité sanitaire et risque pour santé publique
- Politiques sanitaires qui ne favorisent pas les systèmes vertueux mais au contraire induisent l'industrialisation.
- Les politiques sanitaires doivent redevenir sanitaires.